

Objet de la réunion	Réunion de la commission consultative paritaire du mardi 29 janvier 2019
Participants	Les représentants de l'institution : Frédérique Coffre, Béatrice Gaudray et Catherine Lefrançois Les représentants du personnel : Franck Delaunay, Ségolène Deschamps et Alexandre Rodrigues
Secrétaire de séance	Béatrice Gaudray
Rédacteur	Pierre-Laurent Holleville
Diffusion	MNE

Début de la réunion à 09h30

ORDRE du JOUR : *Suppression du besoin de chargé de gestion comptabilité et ressources humaines du service « Administration et Finances », et par voie de conséquence du poste*

Il est indiqué en ouverture que, Jean Gaubert étant retenu, la présidence de la commission est, comme prévu par l'article 3 du règlement intérieur de la CCP, assurée par la directrice générale, cette dernière étant remplacée par Catherine Lefrançois.

Il est également souligné que le délai de convocation a été raccourci de deux jours, comme l'autorise l'article 4 du règlement intérieur de la CCP, s'agissant d'une situation sans solution depuis plusieurs mois déjà.

Ces précisions ayant été faites, il est indiqué aux représentants du personnel qu'il s'agit d'une CCP « technique », dans la mesure où elle concerne la suppression du besoin de « chargé de gestion comptabilité et ressources humaines » du service « Administration et Finances ». Les représentants du personnel sont informés que Céline Mezali-Brusa a été reçue en entretien préalable au licenciement le jeudi 17 janvier 2019.

Les représentants de l'institution commencent par un rappel de la situation de l'agent. Ils indiquent que Céline Mezali-Brusa a été recrutée par le MNE le 3 novembre 2009, pour exercer un poste de « chargée de gestion comptabilité et ressources humaines » au sein du service « Administration et finances ». Ce contrat était un CDD de trois ans, qui a été suivi par un CDI à compter du 3 novembre 2012.

Céline Mezali-Brusa a été placée en congé maladie à compter du 10 octobre 2017. Du 10 janvier 2018 au 15 mai 2018, elle a bénéficié d'un congé maternité ; elle est de nouveau en congé maladie depuis cette date, avec renouvellement chaque mois.

Après ce rappel, est abordée la question de la suppression du besoin.

Il est indiqué aux représentants du personnel qu'une assistante de gestion a été nommée au sein du service « *Administration et finances* » le 1^{er} janvier 2016, par mutation interne. Or, depuis le début du congé maladie de Céline Mezali-Brusa, il apparaît que l'intégralité de sa charge de travail peut être répartie entre la chef du service « *Administration et finances* », l'assistante de gestion et l'agent comptable en poste depuis juillet 2017.

Il est d'ailleurs rappelé que le service « *Administration et finances* » avait fait appel à une intérimaire courant 2018, mais que celle-ci avait choisi de partir avant la fin de sa mission d'intérim en raison du manque d'activité.

La disparition du besoin est donc avérée. L'intéressée en convient elle-même car, par courrier électronique du 6 décembre 2018, elle a expressément sollicité son licenciement pour suppression du besoin. Le comité de direction a accepté cette proposition, et une décision de suppression du poste a ainsi été publiée le 9 janvier 2019 sur l'intranet du MNE.

Enfin, il est précisé que cet ETPT sera affecté au service « *Médiation* », dans un contexte de fort accroissement des saisines (en augmentation de 40 % par rapport à 2017).

Les représentants du personnel indiquent que, dès lors qu'il s'agit d'une décision consensuelle, ils n'ont pas de remarque à formuler.

Fin de séance à 09h40.

La Présidente



Frédérique COFFRE

Le secrétaire



Béatrice GAUDRAY

Le secrétaire adjoint



Alexandre RODRIGUES